



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 10 avril 2019

Etaient présents :

Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Marie-Thérèse BOBBIO – Véronique BOONE – Christine BOULANGER - Toine BOURRAT - Alain BRICAULT - Jacques CHAUMETTE – Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Frédéric FARE - Philippe GASCOUIN – Eric GOMES (à partir du point 19-021) - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Bernard JOPPIN – Annie JOSEPH – Joseph LE FOLL - Hervé LEMOINE – Jean-Michel LHERBIER – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER – Rémi LUCET - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Didier SAUSSAY - Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN - Michel VERENNEMAN - Marc WINOCOUR

Etaient absents, excusés et représentés

Gilles HOCQUET	a donné pouvoir à	Didier SIGLER
Nathalie DUVETTE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Olivier GOUSSEAU	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Christine BOULANGER
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Monique LE TIRANT	a donné pouvoir à	Christian LORINQUER
Françoise LENARD	a donné pouvoir à	Marie-Christine CHAVILLON

Etait absent, excusé

François MOUTOT

Secrétaire de séance : Michel LOMMIS

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Au point 19-020

Présents : 41

Pouvoirs : 7

Votants : 48

Du point 19-021 au point 19-034

Présents : 42

Pouvoirs : 7

Votants : 49

Le Conseil Communautaire,

19-020

APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 6 mars 2019.

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

19-021

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe de la Communauté de Communes dressé par le receveur pour l'année 2018

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2018

	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	12 441,82 €	- €
Dépenses de l'exercice	12 441,82 €	56 684,48 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2018</i>		
Excédent	- €	
déficit		- 56 684,48 €
<i>Reports de l'exercice 2017</i>		
	+	+
Excédent	22 440,82 €	- €
Déficit		- 1 109 838,19 €
	=	=
Résultat global		
Excédent Global	22 440,82 €	- €
Déficit Global	- €	- 1 166 522,67 €

19-022

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	12 441,82 €	- €
Dépenses de l'exercice	12 441,82 €	56 684,48 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2018</i>		
Excédent	- €	- 56 684,48 €
déficit		
<i>Reports de l'exercice 2017</i>		
	+	+
Excédent	22 440,82 €	
Déficit		- 1 109 838,19 €
	=	=
Résultat global		
Excédent Global	22 440,82 €	
Déficit Global		- 1 166 522,67 €

19-023

ADOpte à l'unanimité le budget primitif annexe 2019 de la Communauté de Communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Belhous

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marçq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

		BP 2019
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011	Charges à caractère général	48 850,00
Chapitre 66	Charges financières	3 700,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €
Chapitre 042 OES	Opération d'ordre entre section	1 217 822,67 €
Chapitre 043 OIS	Opération d'ordre à l'intérieur des sections	3 800,00 €
		1 274 272,67 €

		BP 2019
Recettes de fonctionnement		
Chapitre 70	Produits des services	1 195 381,85 €
Chapitre 002	Résultats d'investissement reporté (excédent)	22 440,82 €
Chapitre 042 OES	Opération d'ordre entre section	52 650,00
Chapitre 043 OIS	Opération d'ordre à l'intérieur des sections	3 800,00
		1 274 272,67 €

		BP 2019
Dépenses d'investissement		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	51 300,00 €
Chapitre 001	Résultats d'investissement reporté (déficit)	1 166 522,67 €
Chapitre 040 OES	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 650,00 €
		1 270 472,67 €

		BP 2019
Recettes d'investissement		
Chapitre 16		52 650,00 €
Chapitre 040 OES	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 217 822,67
		1 270 472,67 €

19-024

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur pour l'année 2018

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2018

	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	24 135 438,96 €	2 635 860,47 €
Dépenses de l'exercice	23 114 983,04 €	2 745 365,26 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2018</i>		
Excédent	1 020 455,92 €	- 109 504,79 €
déficit		
	+	+
<i>Reports de l'exercice 2017</i>		
Excédent	4 051 880,26 €	6 163 679,66 €
Déficit		
	=	=
Résultat global		
Excédent Global	5 072 336,18 €	6 054 174,87 €
Déficit Global		
Global		
Excédent		11 126 511,05 €

19-025

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2018 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

	Réalisation		
	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser

Recettes de l'exercice	24 135 438,96 €	2 635 860,47 €	199 739,06 €
Dépenses de l'exercice	23 114 983,04 €	2 745 365,26 €	977 798,18 €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2018</i>			
Excédent	1 020 455,92 €		
déficit		- 109 504,79 €	- 778 059,12 €
<i>Reports de l'exercice 2017</i>			
	+	+	
Excédent	4 051 880,26 €	6 163 679,66 €	
Déficit			
<i>Résultat global</i>			
	=	=	=
Excédent Global	5 072 336,18 €	6 054 174,87 €	
Déficit Global			- 778 059,12 €

Global		
Excédent		10 348 451,93 €

19-026

APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018 de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous :

Section de fonctionnement (recettes) :

Compte R002 : résultat de fonctionnement reporté 4 572 336,18 €

Section d'investissement (recettes)

Compte R001 : résultat d'investissement reporté 6 054 174,87 €

Article 1068 : affectation du résultat 500 000,00 €.

19-027

FIXE les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2019 selon le tableau ci-après.

Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct

Zone	Taux		2019	
	Réf 2018	2019	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Beynes	8.41%	8.45%	9 561 555	807 951
Jouars-Pontchartrain	5.80 %	5.80 %	10 244 499	594 181
Neauphle-le-Château	5.80 %	5.80 %	5 881 734	341 141
Saulx-Marchais	8.35 %	8.35 %	1 144 302	95 549
St-Germain-de-la-Grange	7.56 %	7.56 %	2 906 355	219 720
Thiverval-Grignon	6.00 %	6.00 %	1 902 086	114 125
Villiers-Saint-Frédéric	6.20%	6.00%	4 743 111	284 587

Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-l'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

Zone	Taux		2019	
	Réf 2018	2019	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Auteuil le Roi	9.34%	9,25	1 307 064	120 903
Autouillet	7.31%	7,24	899 784	65 144
Bazoches sur Guyonne	4.51%	4,46	1 738 371	77 531
Behoust	4.05%	4,01	1 473 043	59 069
Boissy-sans-avoir	10.19%	10,09	818 914	82 628
Flexanville	9.56%	9,46	816 210	77 213
Galluis	7.37%	7,30	2 102 112	153 454
Gambais	6.29%	6,23	5 092 533	317 265
Garancières	8.02%	7,94	3 905 905	310 129
Goupillières	6.27%	6,21	1 072 915	66 628
Grosrouvre	4.37%	4,33	2 780 610	120 400
La Queue lez Yvelines	7.35%	7,28	3 946 768	287 325
Le Tremblay sur Mauldre	7.92%	7,84	1 682 418	131 902
Marcq	8.67%	8,58	1 136 845	97 541
Mareil le Guyon	6.31%	6,25	768 502	48 031
Méré	5.56%	5,50	4 117 125	226 442
Millemont	6.40%	6,34	506 076	32 085
Montfort l'Amaury	6.37%	6,31	6 159 566	388 669
Neauphle le Vieux	9.74%	9,64	1 327 947	128 014
Saint Rémy l'Honoré	5.82%	5,76	3 373 409	194 308
Thoiry	8.00%	7,92	2 334 506	184 893
Vicq	9,16	9,07	555 282	50 364
Villiers le Mahieu	7,84	7,76	1 220 453	94 707

Pour la commune pour laquelle Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM

Zone	Taux		2019	
	Réf 2018	2019	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Les Mesnuls	6.17%	5.54%	2 689 914	149 055

- 19-028** **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe d'Habitation pour 2019 à 6,05 %
- 19-029** **FIXE à l'unanimité** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2019 à 18.10 %
- DECIDE** de mettre en réserve la différence entre le taux maximum (20,15%) et le taux voté (18.10 %) soit 2.05 %.
- 19-030** **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2019 à 3,05 %.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

19-031

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2019 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

— **Section de fonctionnement :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2019
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 192 250,18 €
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 961 856,01 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNELS	1 060 000,00 €
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	8 604 760,00 €
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 393 674,00 €
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	54 804,00 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 100 000,00 €
CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	1 500 000,00 €
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	851 956,17 €
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	665 200,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2019
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 192 250,18 €
CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES	438 550,00 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	20 457 809,00 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 693 550,00 €
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00 €
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	5,00 €
CHAPITRE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 572 336,18 €

— **Section d'investissement :**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2019 + RAR
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 925 670,10 €
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	706 000,00 €
CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 056 800,00 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 391 799,92 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 807 269,00 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	486 003,00 €
CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	500 000,00 €
RESTES A REALISER	977 798,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2019 + RAR
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 925 670,10 €
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	650 000,00 €
CHAPITRE 024 - PRODUITS DE CESSIONS	501 600,00 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000,00 €
CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 054 174,87 €
CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	851 956,17 €
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	665 200,00 €
RESTES A REALISER	199 739,06 €

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 19-032** **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 45 305,83 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 41 363,38 €
- AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention
- 19-033** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Vicq pour des travaux d'isolation d'un bâtiment communal
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 17 806,72 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Vicq
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-034** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour le remplacement de menuiseries à l'école maternelle.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 11 600,00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-035** **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour la réparation de l'horloge de la mairie
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 1 626,00€ et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président

Hervé PLANCHENAULT